

### Changement de dénomination

AXIS GESTION- société de gestion de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE porte à la connaissance du public et des porteurs de parts qu'elle a obtenu l'agrément du CMF n° 08-2012 du 12 avril 2012 pour le changement de la dénomination de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE en **FCP AXIS CAPITAL PRUDENT**.

### Autres modifications

#### **1- Changement des orientations de placement du fonds :**

Le Conseil d'Administration de la société AXIS GESTION du 30 juin 2011 a décidé de changer les orientations du fonds comme suit :

<b>Anciennes orientations de placement</b>	<b>Nouvelles orientations de placement</b>
- Environ 45% en obligations émises par l'Etat ou des entreprises faisant Appel Public à l'Épargne - Environ 30% en actions de sociétés cotées à la BVMT et présentant un rendement élevé en termes de dividendes et/ou un potentiel important de plus-values en capital. - Environ 5% en OPCVM - Environ 20% en liquidités et quasi-liquidités.	- Entre 45% et 55% en obligations cotées à la BVMT, BTA, BTCT, certificats de dépôt et billets de trésorerie, - Entre 25% et 35% en actions de sociétés cotées à la BVMT et présentant un rendement élevé en termes de dividendes et/ou un potentiel important de plus-values en capital, - Maximum 5% en OPCVM, - Maximum 20% en dépôts à terme, dépôts à vue et disponibilités.

#### **2- Changement de la méthode d'évaluation des obligations et valeurs assimilées :**

FCP AXIS CAPITAL PROTEGE procède à partir du **1<sup>er</sup> juillet 2011** à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Ce changement a été décidé par le Conseil d'Administration de la société AXIS GESTION du 17 mai 2011 et a fait l'objet d'une information dans les documents périodiques du fonds.

#### **3- Résiliation d'une convention de distribution :**

La Direction Générale de la société AXIS GESTION a décidé de résilier la convention de distribution établie entre AXIS GESTION et le fonds FCP AXIS CAPITAL PROTEGE.

#### **4- Modification de la composition du comité de gestion du fonds :**

Le Conseil d'Administration de la société AXIS GESTION du 3 décembre 2011 a décidé de modifier la composition du comité de gestion du fonds comme suit :

<b>Nom des membres du comité</b>	<b>Fonction</b>
Mr Férid Ben Brahim	Président du Conseil
Mr Karim Mimita	Directeur Général
Mlle Yosra Saidane	Responsable Middle Office
Mr Mhamed Braham	Gestionnaire

### **Ces modifications entreront en vigueur à partir du 25 septembre 2012.**

Le prospectus de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE mis à jour sous le numéro 04-0484/A001 en date du 11 septembre 2012 ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès du gestionnaire la société AXIS GESTION sise au 67, Avenue Mohamed V-1002 Tunis, de la société AXIS CAPITAL BOURSE, intermédiaire en bourse sise au 67, Avenue Mohamed V- 1002 Tunis, de la société ARAB FINANCIAL CONSULTANTS, intermédiaire en bourse sise au 4 rue 7036 – El Menzah 4 - 1004 Tunis et des guichets d'agences de l'ARAB TUNISIAN BANK et de la BANQUE TUNISO-LIBYENNE.